

13/04/2016



# TOUS CORPS



# PROTOCOLE : Substitution



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 05 AVR. 2016  
Réf: PN 16 - 1615-D

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez appelé mon attention sur les modalités de mise en œuvre du plan de substitution des personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Comme vous le savez, la police nationale s'est dotée d'un référentiel des emplois de la police depuis la fin de l'année 2013. Désormais, chaque fonctionnaire ou agent rémunéré sur le programme « police nationale » est associé à un emploi-type relevant du référentiel. Il est désormais possible de disposer de cartographies d'emplois du périmètre de la fonction support.

Cette méthodologie élaborée par la direction générale de la police nationale intègre les principales préconisations du rapport de l'inspection générale de l'administration de septembre 2014 sur la substitution de personnels « actifs » par des personnels de soutien dans la police nationale et la gendarmerie nationale.

Pour l'exercice 2016, les directions d'emploi et la préfecture de police ont pu cibler précisément des postes à substituer. Ces substitutions vont faire l'objet d'une contractualisation avec ces services. La direction des ressources et des compétences de la police nationale prend en compte, dans le schéma d'emploi 2016, les postes ainsi recensés pour garantir leur substitution.

Afin de favoriser le succès de la mise en œuvre de cette démarche, une réflexion sera engagée parallèlement pour développer les compétences des personnels administratifs ou techniques intervenant en appui des fonctionnaires des corps actifs de la police nationale dans le cadre de procédures judiciaires, du renseignement intérieur ou de la cybercriminalité.

Dans cette optique, la mise en place d'actions de formation continue sera notamment engagée. En effet, la professionnalisation des personnels administratifs ou techniques exerçant des fonctions requérant des compétences spécifiques permettra de valoriser leur emploi au sein de la police nationale, et d'affecter prioritairement les personnels actifs sur des postes correspondant à des missions de police.

Pour 2016, près de 150 emplois pourront faire l'objet d'une substitution dans les fonctions de soutien, sans compter le remplacement de fonctionnaires actifs, par des personnels de la police technique et scientifique, après la finalisation de la nomenclature des postes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes respectueux hommages.

Bernard CAZENEUVE

Monsieur Bernard CAZE  
Alliar

Madame Nathalie MAKARSKI  
Secrétaire Générale du SNAPATSI  
52, rue de Dunkerque  
75 009 PARIS

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAULIEUX 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60  
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr

## BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# Le SNAPATSI, votre avenir !